

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 Avril 2022

1° Vidéoprotection

Présentation du diagnostic vidéoprotection établi par la Gendarmerie Nationale.

Décision d'installation de 4 caméras de vidéo protection au carrefour des routes départementales n° 4 et 142

Demande de financement auprès de l'ETAT et de la Région des Pays de La Loire.

Budget prévisionnel du projet : 5 069.42 € HT.

2° Revitalisation du centre bourg

Mission de géomètre – urbanisme – maîtrise d'oeuvre

Approbation de la proposition de la SELARL KALIGEO de Laval pour une mission de géomètre, urbanisme et maîtrise d'oeuvre pour l'ilot HMAEAU et l'aménagement de l'aire de détente pour un montant de 29 900 € HT – 35 880 € TTC.

Autorisation de signature du contrat correspondant.

Contrat de territoire Conseil Départemental et Communauté de Communauté du Pays de Craon

Considérant la signature d'un contrat de territoire entre le Conseil Départemental et la CCPC pour la période 2016-2021, ce contrat comporte un volet habitat dont la revitalisation des centres bourgs par la revalorisation du parc existant.

Demande de subvention d'un montant de 16 730.75 € auprès de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour le projet de renouvellement urbain de « l'ilot hameau » dédié à l'habitat.

Propriété 21 rue Maréchal Leclerc

Projet d'achat de la propriété cadastrée section D n° 1388.

3° Subventions Associations

Vote de subventions à :

- Association « Pied de Poule » La Purauderie à MERAL : 250 € pour le financement des activités de l'association et une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'organisation d'un « festihome » à Méral
- Comité Départemental de l'association Prévention Routière : 150 €

4° Zone d'Activités « Moulin à Vent » Méral

Décision de vente d'une partie de la parcelle cadastrée section D n° 1367 d'une surface d'environ de 9 000 m² à la Communauté de Communes du Pays de Craon au prix de 2 € HT le m², les frais de bornage et d'acte notarié étant à la charge de la CCPC.

5° Logements locatifs

Pavillon 4 rue des Camélias

Résiliation du contrat de location de M. LEBRETON Henri au 31 mars 2022.

Location du logement à M. BOURGUILLEAU Florian à compter du 8 avril 2022.

Pavillon 5 rue des Camélias

Décision de location du logement à M. VIEILLARD et Mme BOUKEF à compter du 1^{er} avril 2022

Appartement n° 4 – 3bis rue du Presbytère

Courrier de M. SERVEAU Francky de résiliation du contrat de location de l'appartement n° 4.
Décision de résiliation du contrat de location au 30 juin 2022.

6° C.C.P.C. – contrat de relance et transition énergétique

Considérant la signature par la Communauté de Communes du Pays de Craon d'un contrat de relance et de transition énergétique en octobre 2021 et la possibilité d'inscription de nouveaux projets pour 2023, la Commune de Méral propose l'inscription de fiches d'actions au titre de ce contrat :

- Création d'une voie douce du lotissement du Val des Mothés vers le lieudit « Le Mottais »
- L'aménagement du club house au terrain de football

7° Participation frais scolarité SIVOM Le Pertre/St Cyr Le Gravelais

Décision de participation aux frais de scolarité d'un enfant de Méral scolarisé à l'école publique intercommunale des deux provinces Le Pertre/St Cyr Le Gravelais pour les années scolaires :

- 2019-2020 : un enfant en maternelle : 1 526.16 €
- 2020-2021 : un enfant en primaire : 413.13 €

8° Ressources humaines

Poste d'adjoint technique

Mutation d'un adjoint technique à la Ville de Vitré à compter du 1^{er} avril 2022. Considérant la vacance de poste, une nouvelle offre d'emploi sera publiée pour ce poste à pouvoir au 1^{er} juin 2022

Organisation des astreintes des services techniques

Les agents titulaires, stagiaires et contractuels affectés aux services techniques sont appelés à assurer un service d'astreinte afin d'être en mesure d'intervenir à tout moment pour répondre aux incidents qui pourraient survenir sur la Commune de Méral. Un planning annuel indiquant les roulements sera établi. Les agents bénéficieront des indemnités correspondantes prévues à la filière technique.

9° Dispositif argent de poche

Reconduction du dispositif « Argent de Poche » sur la Commune de Méral au cours de la période du 4 au 29 juillet et du 29 août au 2 septembre 2022.

10° GAL Sud Mayenne – C.E.P.

Le GAL Sud Mayenne propose aux communes un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie afin de limiter la facture énergétique sur le patrimoine et les services.

Décision d'adhérer au Conseil en Energie Partagé du Sud Mayenne sur la période 2022-2026
Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le GAL Sud Mayenne.

11° Syndicat e-Collectivités – mission RGPD

Considérant la reprise des activités informatiques du CDG53 par le Syndicat e-Collectivités de la Roche Sur Yon, ce syndicat propose une prestation annuelle pour le suivi de la conformité et la mise à jour de la documentation et actions de sensibilisations, par une mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.) pour un montant annuel de prestation de 270 €. Approbation de la convention proposée par e-Collectivités pour une prestation D.P.O à distance.

12° Taxes directes locales 2022

Vote des taux de référence d'imposition pour l'année 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.41 %

13° Budget primitif 2022

Vote du budget primitif 2022

Budget principal :

Section de fonctionnement (dépenses-recettes) : 1 188 967.04 €

Section d'investissement (dépenses – recettes) : 1 238 905.75 €

Budget Lotissement « Le Val des Mothés »

Section de fonctionnement (dépenses – recettes) : 334 088.34 €

Section d'investissement (dépenses – recettes) : 369 743.00 €

14° Commissions

Communication – Associations

Aménagement parcours VTT terrain de sports : installation du parcours les 20-21 avril

Inauguration du city-stade : le samedi 30 avril à 16 h

Courses de vélos : le 8 mai avec l'UCSUD

Semaine olympique et paralympique fin janvier 2022 : coût des animations : 2 578.09 € - octroi de subventions : Département : 1 500 € - Crédit Agricole : 700 €

Conseil Municipal des Jeunes

- Fabrication de nichoirs : installation en juin
- Chasse aux œufs : le 9 avril
- Distribution du muguet : début mai
- Projet de rencontre avec le Sénateur Guillaume Chevrollier
- Commémoration du 8 Mai : Dimanche 8 Mai

Affaires sociales

Réunions du GCMS le 15 avril à Craon et Conseil d'Administration de l'EHPAD le 22 avril

15° Territoire d'Energie Mayenne

Approbation de l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au Syndicat mixte fermée Territoire d'Energie Mayenne

16° Commune du Pertre – Révision du PLU

Avis favorable au projet de révision du PLU de la Commune du Pertre

17° Transport scolaire

Les services de la Région des Pays de la Loire envisagent la suppression du transport pour les enfants de l'école de Méral à la prochaine rentrée scolaire en raison des faibles effectifs (inférieurs à 5 élèves).

La Commune de Méral demande le maintien du transport scolaire pour les enfants scolarisés à l'école de Méral

18° Questions diverses

Plan local d'urbanisme intercommunal

Courrier du Préfet en date du 29 mars 2022 relatif au transfert de la compétence Plan Local d'urbanisme : 19 communes membres se sont opposées au transfert en matière de PLUi et 17 communes ont voté en faveur de cette compétence, 1 commune n'a pas délibéré.

Les conditions de minorité de blocage étant réunies, la compétence PLUi n'est donc pas transférée à la Communauté de Communes du Pays de Craon au 1^{er} avril 2022.